

# Ouverture du collège provisoire Claude Monet à Magny-le-Hongre

Document mis à jour le 10 novembre 2017

**La commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public a rendu un avis favorable le 09 novembre 2017.**

**Au vu de cet avis, Monsieur le maire de Magny-le-Hongre a pris un arrêté en date du 10 novembre 2017 n°190.11.2017 autorisant l'ouverture du collège provisoire Claude Monet au 59 à 67 rue des Labours.**

## I – Les horaires

### I.1 Horaires de l'établissement

Voir fiche emplois du temps mises en ligne dans ProNote

### I.2 Horaires des bus aller-retour Bussy/Magny matin et soir

Voir ci-dessous.

### I.3 Horaires des activités périscolaires

#### [Associations sportives sections badminton et athlétisme](#)

Les cours du mercredi après-midi à 13h30 débiteront désormais à 14H00.

#### [Autres associations sportives et culturelles](#)

Monsieur le Maire de Bussy Saint-Georges a demandé aux responsables de ces associations qu'une tolérance soit accordée aux élèves de Claude Monet qui arriveraient en retard aux activités périscolaires du fait du temps de transport.

## II – Transport

### II.1 – Horaires (hors transport pour le sport en milieu de journée)

#### ALLER LMMJV

	M1	M2	M3
COLLEGE BUSSY (COMPLEXE SPORTIF LAURA FLESSEL)	08h00	08h55	09h55
COLLEGE MAGNY (RUE DES GROUETTES)	08h27	09h22	10h20

#### RETOUR LMJV

	S1	S2	S3
COLLEGE MAGNY (RUE DES GROUETTES)	14h40	15h55	16h52
COLLEGE BUSSY (COMPLEXE SPORTIF LAURA FLESSEL)	15h10	16h25	17h22

#### RETOUR Me

	S1	S2	S3
COLLEGE MAGNY (RUE DES GROUETTES)	10h35	11h50	12h45
COLLEGE BUSSY (COMPLEXE SPORTIF LAURA FLESSEL)	11h00	12h15	13h10

### II.2 – Titre de transport / coût

Les titres de transport seront délivrés ultérieurement. Les informations relatives aux modalités seront fournies dans les meilleurs délais

Dès lundi, les élèves de Claude Monet pourront utiliser les moyens de transports qui sont mis en place à leur attention. Les montées à bord des véhicules feront l'objet d'une attention particulière par le transporteur dans l'attente de la délivrance de ces titres.

Les coûts afférents sont entièrement pris en charge par le Département de Seine-et-Marne.

## II.3 – Points d'arrêt

### II.3.1 - A Bussy Saint-Georges

- Point d'arrêt  
**Rue Simone de Beauvoir, devant le parvis du gymnase L. Flessel**



- Parking Vélo  
Lundi 13 novembre, les élèves de Bussy qui souhaitent se rendre au point d'arrêt en vélo sont invités à se garer sur le parking du gymnase Laura Flessel.  
Tous les racks à vélos actuellement positionnés devant le Collège Claude Monet de Bussy seront déplacés à proximité du point d'arrêt dans le courant de la semaine.
- Sécurité à l'arrêt  
Un agent ASVP sera mis à disposition par la commune de Bussy. Il accompagnera les élèves dans le premier bus de la journée.  
Les premiers jours, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des élèves au point d'arrêt par les personnels de la commune de Bussy et par le transporteur afin de les familiariser avec les règles de sécurité à respecter.

### II.3.2 - A Magny

- Point d'arrêt



**Rue des Grouettes, le long du collège J. de Romilly**

- Sécurité / cheminement

La ville de Magny-le Hongre a complété les aménagements de voirie afin de les adapter au stationnement des bus.

La traversée piétonne et la peinture au sol ont été refaites.

Au niveau du carrefour à feu, un appel piéton est mis en fonction pour sécuriser la traversée de la rue des Labours.

La police municipale sera présente au moins la première semaine aux abords du collège provisoire.

2 Agents ASVP mis à disposition par la ville de Bussy Saint-Georges assureront la sécurité des élèves entre le collège provisoire et le point d'arrêt.

Les enfants qui rateraient le bus à Magny, devront revenir au collège où ils seront pris en charge jusqu'au passage du prochain bus ou jusqu'à ce qu'un parent vienne les y chercher.

*Nota Bene*

Un parking, rue des Labours à proximité du collège provisoire, a été réaménagé par la Ville de Magny-le-Hongre. Il a vocation à accueillir les parents des élèves du collège provisoire qui auront à stationner pour la dépose ou la reprise des collégiens.

## **II.5 – Transport des élèves ULIS**

Tous les transporteurs ont été prévenus individuellement. Tous les enfants bénéficiant d'un transport spécialisé seront directement amenés sur le collège de Magny.

## **II.6 – Transport pour les cours d'EPS**

Ce transport dédié ne sera pas mis en place les premiers jours. Toutes les informations relatives à ces cours d'EPS sont disponibles dans ProNote.

Dès que ce transport dédié sera mis en place, les services académiques ont obtenu la création d'un poste d'assistant d'éducation qui pourra accompagner les élèves dans le bus.

### III – Restauration scolaire

La restauration scolaire sera assurée au réfectoire du collège provisoire Claude Monet de Magny dès le 13 novembre.

La capacité d'accueil du réfectoire permet d'accueillir l'ensemble des effectifs.

Pour la semaine du 13 novembre, il est proposé à l'ensemble des familles d'inscrire leurs enfants à la demi-pension.

#### MENUS

- Lundi 13/11 : repas froids (sandwichs thon ou poulet rôti, chips, fromage, pain, compotes à boire, muffins)
- Mardi 14/11 :  
Entrée au choix : betteraves/carottes/coleslaw/salade de riz  
Plat : lasagnes de légumes ou lasagnes bolognaises  
Produit laitier  
Pain  
Clémentine / Banane

Au plus tard en décembre, la cuisine du collège provisoire sera opérationnelle. La production autonome sera assurée.